

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI
13 SEPTEMBRE 2012
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
(Art. L. 2121-12 du CGCT)**

I - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 28 juin 2012

Le Président vous proposera d'adopter le procès-verbal du dernier conseil communautaire joint en annexe.

II – Ordures ménagères : avenant n°1 Pizzorno

Face aux difficultés récurrentes dans l'exécution des prestations et aux difficultés financières rencontrées par la société PIZZORNO dans l'exécution du marché, Monsieur le Président vous proposera de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché ayant pour objet la résiliation conventionnelle et anticipée du marché au 31 décembre 2012.

Cette résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation.

III – Transports

- règlement intérieur :

Monsieur le Président vous présentera le nouveau règlement intérieur du service « Sablons Bus » qui prend en considération la nouvelle organisation du service mise en place depuis le 1^{er} septembre 2012. Vous trouverez ce document en annexe à télécharger sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons.

- demande de subvention :

Monsieur le Président vous demandera de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) pour financer les améliorations du service « Sablons Bus » notamment la prolongation de la ligne C à la commune d'Amblainville et la création de la ligne E (ligne régulière sur réservation entre Ivry le Temple et la gare de Méru).

IV – FISAC

Vous trouverez en annexe le tableau des dossiers retenus par la commission pour lesquels vous devrez individualiser les subventions.

V – Opération façades

Vous trouverez en annexe le tableau des dossiers retenus par la commission pour lesquels vous devrez individualiser les subventions.

VI – Subventions aux foyers socio-éducatifs

Monsieur le Président vous proposera d'accorder des subventions de fonctionnement aux foyers socio-éducatifs des collèges et lycées des Sablons sur la base de 7 €uros par élève :

- collège du Thelle : 3 843 €uros (549 élèves)
- collège Pierre Mendès France : 2 499 €uros (357 élèves)
- collège Françoise Sagan : 3 430 €uros (490 élèves)
- collège Immaculée conception : 2 555 €uros (365 élèves)
- lycée Lavoisier : 2 884 €uros (412 élèves)
- lycée Condorcet : 3 437 €uros (982 élèves)

La subvention pour le lycée Condorcet a déjà été attribuée pour moitié à l'association sportive.

VII – Personnel

Monsieur le Président vous demandera de l'autoriser à créer un emploi à temps non complet (23 heures par semaine) d'adjoint administratif de 1^{ère} classe afin d'assurer les fonctions de régisseur des régies de recettes « portage de repas » et « transport » et des missions de secrétariat.

VIII - Questions diverses